

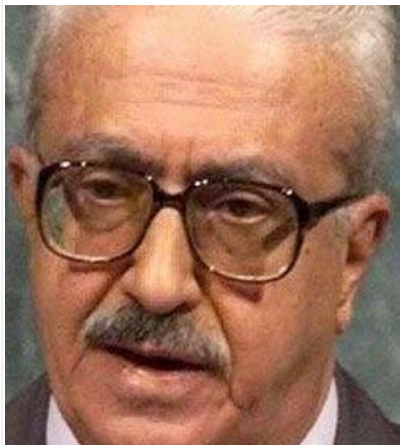
Print

Mort de Tarek Aziz. La vérité rend libre et la mort délivre

De [Jean-Michel Vernochet](#)

Global Research, juin 12, 2015

Url de l'article:

<http://www.mondialisation.ca/mort-de-tarek-aziz-la-verite-rend-libre-et-la-mort-delivre/5455335>

Tarek Aziz a quitté cette vallée de larmes dans l'indifférence universelle. Une mort opportune qui enveloppe d'un linceul de silence les crimes des vainqueurs.

À la fin des fins, la mort a eu pitié de Tarek Aziz, soixante-dix-neuf ans, ancien vice-Premier ministre irakien sous la présidence de Saddam Hussein. Condamné à la pendaison, il attendait son exécution comme une délivrance qui ne vint jamais. Ses impitoyables bourreaux ne daignèrent jamais accéder à sa si légitime prière. Peut-être étaient-ils de farouches partisans des fins de vie difficiles ? Car la survie dans les conditions ignominieuses qui lui étaient faites fut bien pire que la corde*. Mais entre sadisme, lâcheté et calcul politique, il s'agissait, pour ses tortionnaires, d'attendre que le temps accomplisse les basses œuvres devant lesquelles ils se dérobaient.

Tarek Aziz, ministre des Affaires étrangères du régime baasiste de 1983 à 1991, puis vice-Premier ministre en 1991 d'un Irak soumis à un mortel embargo (*lequel fera, d'après les Nations unies, presque un million de victimes*), et ce jusqu'au printemps 2003. Les Gis viendront le cueillir le 24 avril à son domicile où il les attendaient. Ces mêmes forces d'occupation, feignant d'ignorer l'oppressive culture orientale de la vengeance, le remirent au nouveau pouvoir chiite, comme il le firent pour l'ancien *Raïs (Guide)*, sachant pertinemment quelle en serait l'immanquable issue. À Nuremberg, les vainqueurs avaient eu au moins le courage de juger et de pendre eux-mêmes leurs vaincus. Cependant, forts de leur expérience et pour éviter les lourdes sentences à venir du grand tribunal de l'Histoire, les gens de Washington jugèrent plus expédient de se défaire de leurs responsabilités sur le nouveau pouvoir chiite qui ne faillit pas, au moins en ce domaine.

L'ancien chef de la diplomatie aura donc été condamné au moins cinq fois à la peine capitale. En octobre 2010, la sentence précise : pour « *meurtre délibéré et crimes contre l'humanité* » pour la répression contre les partis religieux chiites, ceci après l'attentat dont il est l'objet en 1979 à Bagdad, à l'université *Al-Moustansiriya*. Le Conseil de la Révolution adopte alors une résolution punissant de la peine capitale la simple appartenance au parti *Al-Daawa* et à l'Organisation de l'action islamique.

Le Vatican aura, en vain, plaidé la grâce du condamné. Le président irakien [2005-2014], le Kurde Jalal Talabani, avait certes déclaré qu'il ne signerait jamais l'ordre d'exécution. Ce qui n'empêchait pas Tarek Aziz de demander, en 2006, au nouveau Premier ministre Nouri Al-Maliki de hâter son exécution en raison de l'insupportable dégradation de sa santé. ¹ Tarek Aziz aura donc prié le Dieu de miséricorde, durant dix ans, du fond de sa geôle pour ne pas connaître l'ultime déchéance de la mort lente à laquelle ses juges l'avaient inexorablement condamné. Né de confession catholique en 1936, près de Mossoul, région aujourd'hui ravagée par l'État islamique, l'Assyro-Chaldéen Tarek Hanna Mikhaïl (*Jean-Michel*) Issa adhère très tôt à la doctrine du nationalisme arabe, le Baas, qui selon lui « associe le socialisme au panarabisme, liant ainsi l'homme à sa culture, à son vécu et à sa civilisation ». Idéologie conçue par le chrétien syrien Michel Aflak, dont la statue sera brisée à la chute de Bagdad. Après la défaite, à l'issue de la guerre israélo-arabe de juin 1967, l'année suivante, en juillet 1968, Saddam Hussein et Tarek Aziz, en charge de la presse, organisent le coup d'État qui portera le Baas au

pouvoir. Un binôme inamovible jusqu'à la chute du régime vingt-quatre ans plus tard en mars 2003.

Remarquons que notre chère intelligentsia n'en finit jamais de se lamenter sur le sort des résidents des « *couloirs américains de la mort* ». Ainsi, France Culture, service public, s'est par exemple fait une spécialité d'inlassablement attirer l'attention de l'opinion sur la situation d'Abou Jamal, condamné à mort en 1982 (*sa peine a, depuis, été commuée*), mais jamais un traître mot sur les inhumaines conditions de détention d'Aziz. Deux poids, deux mesures. Chacun sait que les assassins sont, par définition, réputés innocents, victimes d'erreur judiciaire, qu'ils sont d'une certaine façon le sel de la terre, et qu'à ce titre ils méritent aide et compassion. Leurs victimes, quant à elles, sont prédestinées à passer par pertes et profits.

**« Condamné à la peine capitale, c'est très malade qu'il attendait sa pendaison dans le couloir de la mort. Une sentence qu'il implorait de voir exécutée ces dernières années, tant son état de santé s'était dégradé » (euronews).*

Jean-Michel Vernochet

Photo : Tarek Aziz

Copyright © 2015 Global Research